

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BROUSSES ET VILLARET  
Séance du 28 novembre 2018**

Envoyé en préfecture le 30/11/2018

Reçu en préfecture le 30/11/2018

Affiché le



ID : 011-211100524-20181128-28112018-DE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **NICOLAOU Danièle**, Maire.

**Présents :** Madame Danièle NICOLAOU ; Monsieur Jacques HOUGNON ; Monsieur DURAND André ; Monsieur Olivier BOURJADE ; Monsieur Laurent VAN EERSSEL ; Monsieur PEDEZZANI Thierry ; Monsieur Pierre DELPECH ;

**Absents excusés :** Madame Virginie CUBEROS-BONNAFOUS ; Monsieur Gérard DARLY a donné procuration à Madame Danièle NICOLAOU ; Madame Pascale MARTINEZ a donné procuration à Monsieur Thierry PEDEZZANI ;

**Secrétaire :** Monsieur Olivier BOURJADE ;

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du conseil municipal en date du 25 octobre 2018
- Demande subvention aux financeurs – dossier intempéries du 15 octobre 2018
- Convention de maître d'œuvre avec Monsieur PEIRUZA – dossier intempéries du 15 octobre 2018
- Indemnité de conseil au comptable du trésor – changement de comptable
- Modification délibération RIFSEEP
- Questions diverses

**Approbation du conseil municipal du 25 octobre 2018**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Demande subvention aux financeurs – dossier intempéries du 15 octobre 2018**

Madame le Maire rappelle le contexte au conseil municipal : le département de l'Aude a été touché par des intempéries exceptionnelles dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018. Les forts cumuls de pluies ont fait des dégâts au niveau de la voirie, et des ouvrages d'art. La commune de Brousses et Villaret a été reconnue en catastrophe naturelle par l'arrêté du 17 octobre 2018 du ministère de l'intérieur.

Madame le Maire présente au conseil municipal le recensement et l'estimation des dommages établis par l'ATD en date du 8 novembre 2018 ; le montant de l'estimation s'élève à **319 680.00€ HT, soit un montant de 383 616.00 € TTC.**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire une demande de subvention exceptionnelle auprès des différents financeurs via la plateforme subventions. Le plan de financement sera établi par les différents financeurs.

Madame le Maire informe qu'une première avance va être attribuée pour els premiers travaux urgents, notamment le chemin de la station d'épuration du Villaret, ainsi que le chemin des Violettes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux urgents ; et donne l'autorisation à Madame le Maire de procéder aux premiers travaux urgents, et de faire établir des devis ; et autorise Madame le Maire à envoyer le dossier de demande de subvention sur la plateforme subventions.

**Convention de maître d'œuvre avec Monsieur PEIRUZA – dossier intempéries du 15 octobre 2018**

Madame le Maire rappelle le contexte au conseil municipal : le département de l'Aude a été touché par des intempéries exceptionnelles dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018. Les forts cumuls de pluies ont fait des dégâts au niveau de la voirie, et des ouvrages d'art. La commune de Brousses et Villaret a été reconnue en catastrophe naturelle par l'arrêté du 17 octobre 2018 du ministère de l'intérieur.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux. L'entreprise Ingénierie Voiries réseaux de Monsieur Régis PEIRUZA, 7 rue de Caratge – 11230 COURTAULY propose le suivi des travaux (conseil technique, établissement du dossier de consultation des entreprises, montage complet des dossiers de travaux marchés, visite et suivi du chantier, réception des travaux) avec un montant d'honoraires à hauteur de 4,8% du montant global TTC des travaux estimés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec Monsieur Régis PEIRUZA.

**Indemnité de conseil au comptable du trésor – changement de comptable**

Madame le Maire explique au conseil municipal que conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du trésor.

Le comptable du trésor en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 a été muté dans une autre fonction et remplacé par une nouvelle comptable.

Celle-ci fournit à la commune des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour le changement de comptable du Trésor.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en compte le changement de comptable du trésor.

### **Modification délibération RIFSEEP**

Vu la délibération 2017/027 en date du 10 juillet 2017 instaurant la mise en place du RIFSEEP ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette délibération (2017/027) afin d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), afin d'ajouter les modalités de maintien de l'IFSE, du CIA, et d'ajouter les plafonds applicables selon les textes règlementaires,

Vu l'avis du comité technique en date du 14 novembre 2018 relatif à cette modification ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'annuler et de remplacer la délibération 2017/027 du 10 juillet 2017, et d'instaurer le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 comme suit et d'en déterminer les critères d'attribution

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification de la délibération du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018; et autorise Madame le Maire à réaliser les arrêtés individuels ;

### **Questions diverses**

- Problème ADSL au Villaret notamment chez la famille RATON
- Coût exorbitant pour la mise en conformité (eau, voirie, électricité) – Terrain de Mme et M LEPERCHEC au Villaret, affaire à suivre et dans l'attente du devis d'électricité

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 21 heures 22.

Le secrétaire

Madame le Maire

The image shows a circular official seal of the Municipality of Villaret. The seal contains the text 'MAIRIE DE VILLET', '1860', and 'AUGUSTE'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.